

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » Séance du 4 septembre 2012

30 Associations culturelles – subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Foxtrot

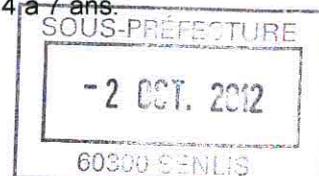
L'association souhaite acheter des petits équipements pour les cours et auditions afin d'enrichir l'enseignement des musiques actuelles.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 200 €.

Danse et Compagnie

L'association souhaite relancer les cours de danse contemporaine pour les enfants de 4 à 7 ans.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 €.



maintenant !

Association John's Compagnie (AJC)

L'association va mettre en place à partir de septembre 2012 des ateliers permettant aux jeunes (9/15 ans) de s'exprimer par un moyen qu'ils apprécient : la musique (écriture, chant, enregistrement)
Il vous est proposé de verser une subvention de 500 €.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 4 septembre 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

Associations	Subventions
Foxtrot	1 200 €
Danse et compagnie	1 500 €
Association John's compagnie	500 €
TOTAL	3 200 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.12... Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Baluy

